

La ligne de vie, la ligne d'espoir.
*Les colis postaux durant les deux guerres
mondiales.*

Benjamin G. Thierry

Université Paris-Sorbonne – IUFM de l'Académie de Paris



LA POSTE



Comité
pour l'Histoire
de La Poste

Territoires - Communications - Sociétés

Un objet oublié ?

Le colis du siècle des extrêmes.

Une histoire des flux, des pratiques et des représentations, intégrée à la culture postale.



LA POSTE



Comité
pour l'Histoire
de La Poste

Territoires - Communications - Sociétés

I. La ligne d'espoir

- a. A l'épreuve de la massification des correspondances
- b. Présence et partage
- c. Contrôle et contrebande



LA POSTE

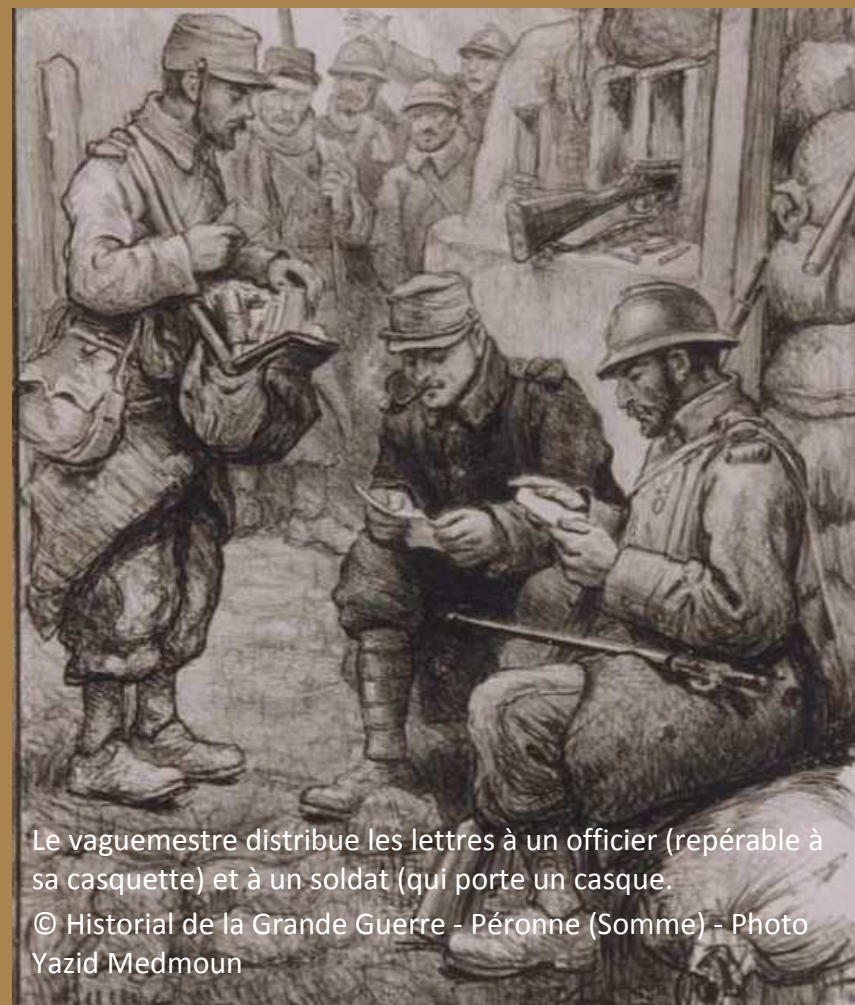


Comité
pour l'Histoire
de La Poste

Territoires - Communications - Sociétés



Première page de Paris-Midi, journal au sein duquel les attaques contre l'inorganisation des services postaux au début de la Première Guerre Mondiale ont été féroces.



Le vaguemestre distribue les lettres à un officier (repérable à sa casquette) et à un soldat (qui porte un casque).

© Historial de la Grande Guerre - Péronne (Somme) - Photo Yazid Medmoun

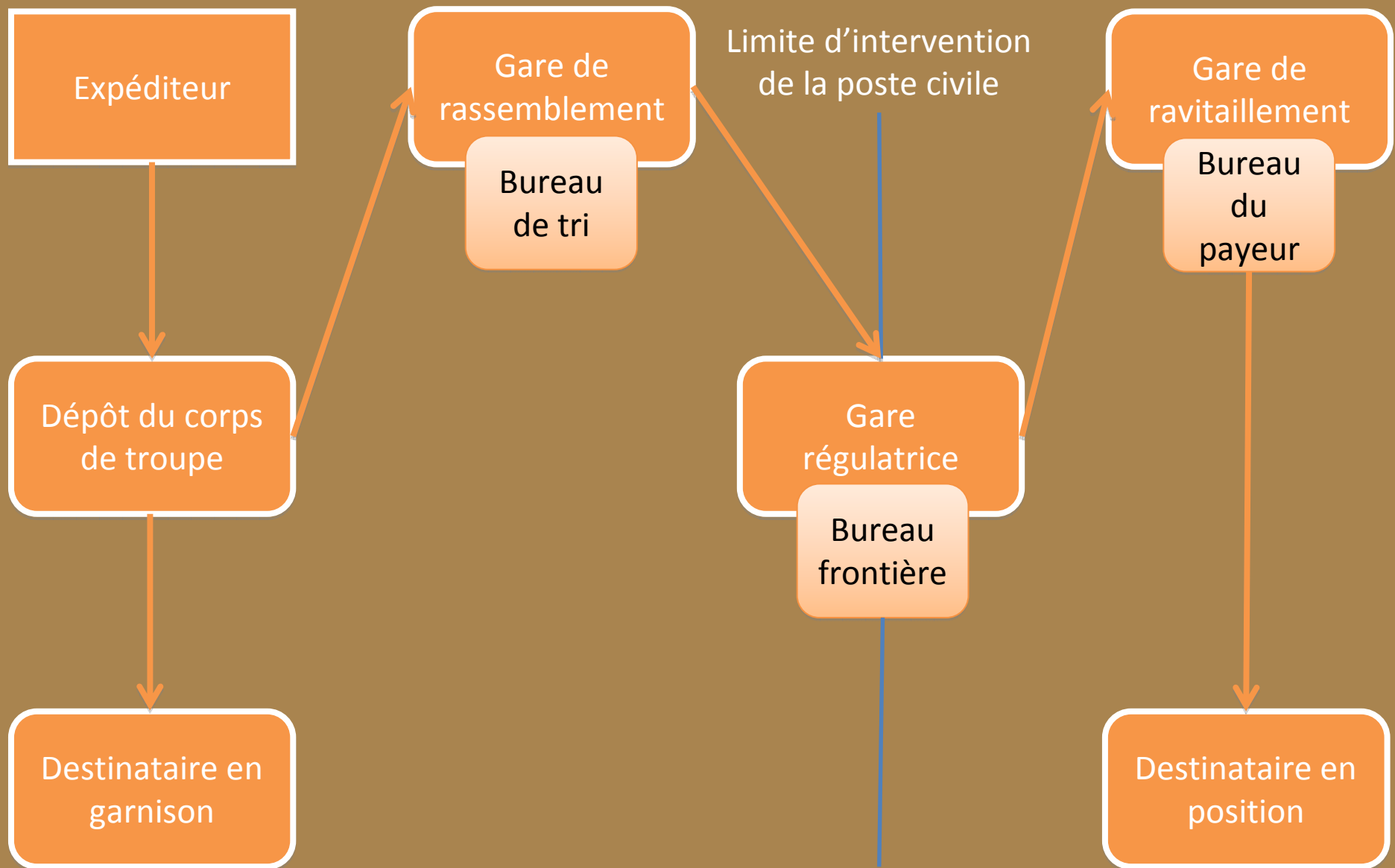


LA POSTE



Comité
pour l'Histoire
de La Poste

Territoires - Communications - Sociétés



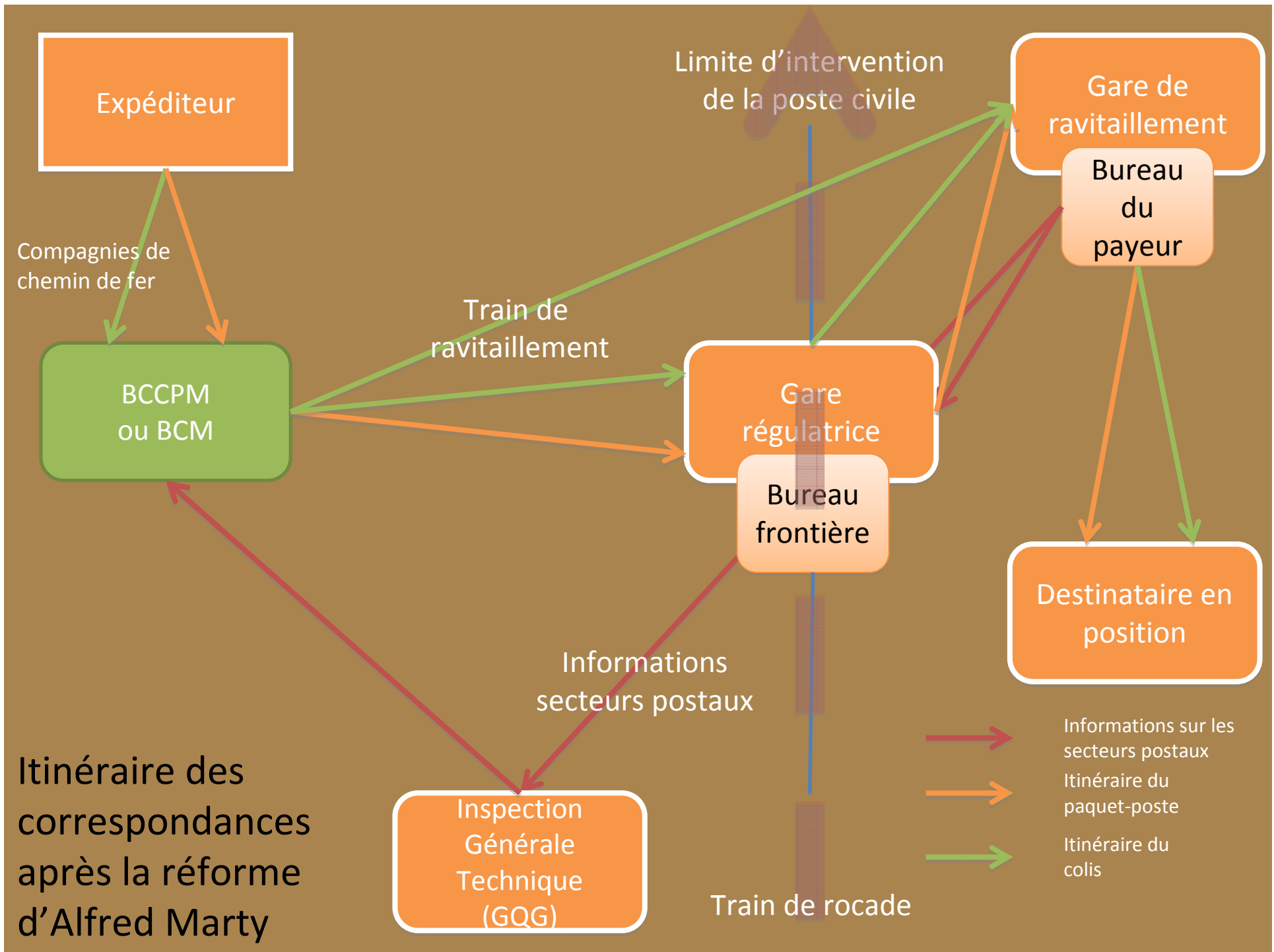
LA POSTE

Itinéraire des correspondances Avant la réforme d'Alfred Marty



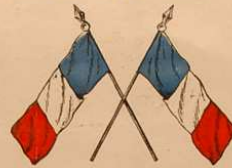
Comité
pour l'Histoire
de La Poste

Territoires - Communications - Sociétés



25 Mai 1915.

MINISTÈRE DE LA GUERRE



AVIS AU PUBLIC

EXPÉDITION

DES COLIS POSTAUX ENVOYÉS A DES MILITAIRES

I. Sont adressés **AUX DÉPÔTS DES CORPS** les colis postaux destinés aux militaires de ces corps **AUX ARMÉES** (sauf exception prévue à l'article II) ou **PRESENTS DANS LES DÉPÔTS.**

II. Sont adressés au **BUREAU CENTRAL DES COLIS POSTAUX MILITAIRES**, à Paris, les colis postaux destinés aux militaires ci-après :

- A. Officiers sans troupes;
- B. Militaires provenant des troupes de la Corse et de l'Afrique;
- C. Militaires à demeure dans la zone des armées (places fortes, formations sanitaires, garde des voies de communication, gares, etc.). L'adresse des colis destinés à ces militaires doit porter le nom de la localité où se trouve le destinataire.

III. Sont adressés **DIRECTEMENT AUX DESTINATAIRES** les colis postaux destinés aux militaires **A DEMEURE DANS LA ZONE DE L'INTÉRIEUR** (places fortes, formations sanitaires, garde de voies de communication, gares, etc.).

L'adresse de ces colis doit porter le nom de la localité où se trouve le destinataire et, en outre, si elle n'est pas desservie par le chemin de fer, le nom de la gare la plus voisine.

IV. Les seules indications à porter sur l'adresse sont les suivantes :

- * A. Nom et adresse de l'expéditeur.
- B. Nom, prénoms et grade
- C. Arme, Etat-major ou Service du destinataire.
- D. Corps de troupe et unité
- E. Lieu de destination spécifié dans les paragraphes I, II et III.

L'adresse doit être parfaitement lisible et inscrite directement sur l'enveloppe et non sur une étiquette fixée à la colle ou par tout autre procédé.

V. Les expéditions sur les dépôts, le Bureau central et les localités de l'intérieur sont faites aux frais des expéditeurs et soumises aux formalités et tarifs habituels des colis postaux **A DOMICILE.**

Les colis postaux remis directement par l'expéditeur dans les dépôts et au Bureau central sont reçus sans aucun frais.

Seront refusés les colis présentés soit en groupe, soit par des intermédiaires commerciaux.

VI. **EST ABSOLUMENT INTERDITE** l'expédition par colis postal aux militaires des liquides, des denrées alimentaires périssables et des matières dangereuses.

VII. L'emballage doit être très solidement conditionné. La toile et le papier d'emballage extra-fort peuvent seuls être employés, à l'exclusion absolue des caisses (métal, bois, carton, etc.). **SERONT REFUSÉS** les colis postaux dont l'emballage est insuffisant ou défectueux.

OBSERVATION IMPORTANTE. — L'autorité militaire, en ce qui la concerne, prend toutes les mesures nécessaires pour assurer, dans les meilleures conditions possibles l'envoi des colis postaux, sans toutefois pouvoir en garantir la remise aux intéressés.

Le présent avis annule et remplace celui du 15 décembre 1914.

REPUBLIQUE FRANÇAISE — 4-101 (1915)

Consignes d'envoi
des colis postaux
À destination des militaires
(25 mai 1915).



LA POSTE



Comité
pour l'Histoire
de La Poste

Territoires - Communications - Sociétés



© Famille Jacqueau

Alexandre Jacqueau († 1915)

Soldat du 362^e reg. d'infanterie, il entretient une importante correspondance avec son épouse qui recèle de nombreuses allusions aux colis envoyés par cette dernière à son mari.

Organisation des envois de colis aux prisonniers à la mairie de Vanves.

Les envois collectifs (municipalités, œuvres de charité, etc.) créent des flux importants de colis à destination des soldats du front de 1914 à 1918.



© Mairie de Vanves



LA POSTE



Comité
pour l'Histoire
de La Poste

Territoires - Communications - Sociétés

II. La ligne de vie

a. La France des années noires

b. Le « système C »

c. Le colis du prisonnier



LA POSTE



Comité
pour l'Histoire
de La Poste

Territoires - Communications - Sociétés



La ligne de démarcation

Avec la séparation de la France en deux, les relations postales sont perturbées dans les premiers mois de l'Occupation.

Dans un premier temps, seuls les colis qui transitent par la SNCF peuvent franchir cette frontière imposée par l'occupant nazi.



LA POSTE



Comité
pour l'Histoire
de La Poste

Territoires - Communications - Sociétés



Affiche de Philippe Noyer (1943)

Cette affiche qui dénonce le marché noir comme un crime contre la communauté ne doit pas faire oublier que le colis est un des moyens les plus employés durant les années noires par les français pour améliorer l'ordinaire.



LA POSTE



Comité
pour l'Histoire
de La Poste

Territoires - Communications - Sociétés

Administration des Postes de FRANCE - S. N. C. F.

RÉCÉPISSÉ à remettre au déposant d'un colis postal pour PRISONNIER DE GUERRE

(A remplir par l'Expéditeur)

FORM. R. 1000 (C.C. 13 bis)

14

Destinataire *Deconinck Anatole*

Grade :

Numéro du Prisonnier *19811 FZ 1B*

Désignation du Camp, N° de la Baraque, etc.

Timbre à date de la Gare ou du Bureau de Dépôt



16 9/1 B
Hohenstein Ostpr.

Pays de destination :

Allemagne

Récépissé reçu après dépôt d'un colis destiné à un prisonnier de guerre

*Vendu sur ebay, ce récépissé fait partie des
milliers de documents reçus par les familles
après avoir envoyé un colis au père, au frère
ou au mari retenu en Allemagne.*



LA POSTE



Comité
pour l'Histoire
de La Poste

Territoires - Communications - Sociétés